

1er Concours de Nouvelles « Rouge sang et blanc de neige »

organisé par la Commission Jeunes Adultes de l'Association Française des Hémophiles.

Règlement

Article 1

Ce concours est organisé par la Commission Jeunes Adultes de l'Association Française des Hémophiles (AFH), 6 rue Alexandre Cabanel – 75739 Paris cedex 15.

<http://afh.serenity-ff.com/afhjeunesadultes/>

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne ou classe d'école n'ayant jamais publié ni roman, ni nouvelle. Sont exclus du concours les membres du jury et leur famille proche.

La participation au concours est **gratuite**.

Article 3

La nouvelle devra comporter un lien significatif avec la thématique du saignement en général, ou plus particulièrement d'un trouble hémorragique (hémophilie, maladie de Willebrand, etc., voir annexe « Pour en savoir plus »).

En tant que nouvelle, elle devra former un tout cohérent et comporter une fin inattendue.

Tous les genres sont acceptés (policier, science-fiction, historique, sentimental, etc.).

Article 4

La nouvelle doit être présentée de manière anonyme. Elle doit être expédiée avant le 15 mars 2012 par e-mail à : afhjeunesadultes@gmail.com ou par courrier à :

Commission Jeunes Adultes (AFH) – Concours de nouvelles
6, rue Alexandre Cabanel
75739 Paris cedex 15

Envoi par la Poste

La nouvelle devra comporter sur la première page :

-le titre du concours « Rouge sang et blanc de neige »

-le titre de la nouvelle

-un pseudonyme clairement indiqué sous le titre, qui doit sensiblement différer du nom réel de l'auteur

Une enveloppe fermée sera jointe, sur laquelle seront reprises les informations présentées sur la page de garde de la nouvelle (titre du concours, de la nouvelle, pseudonyme).

L'enveloppe devra contenir, sur papier libre :

Nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mail (facultatif) de l'auteur.

Envoi par e-mail

Le corps de l'e-mail devra contenir :

-le titre du concours « Rouge sang et blanc de neige »

-le titre de la nouvelle

-un pseudonyme clairement indiqué sous le titre, qui doit sensiblement différer du nom réel de l'auteur

On mettra en pièce jointe la nouvelle d'une part, un fichier d'autre part, contenant : nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mail de l'auteur.

Les participants mineurs devront également joindre une autorisation de participation signée par leur représentant légal.

Article 5

La nouvelle doit être dactylographiée en langue française en Times New Roman 12 et ne pas dépasser 7000 signes.

Article 6

Chaque participant garantit à l'AFH être le véritable auteur de la nouvelle déposée. L'association ne saurait encourir de responsabilité en cas de plagiat de la part d'un participant.

Article 7

La commission Jeunes Adultes de l'AFH communiquera au mois de février 2012 des modalités de désignation des lauréats.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Le jury se réserve le droit de refuser un texte si celui-ci est grossier, porteur de propos injurieux, licencieux ou porte atteinte à une personne physique ou morale.

Article 8

Les lauréats seront avertis par e-mail et courrier. Le classement des nouvelles sera publié sur le site internet de la commission Jeunes Adultes et tous les participants le recevront par e-mail.

Article 9

Les prix sont à ce jour définis comme suit :

-1er prix : publication de la nouvelle dans la revue « Hémophilie et Maladie de Willebrand » ; les 6 tomes de *Sambre (deuxième et troisième génération)* d'Yslaïre et Balac, aux éditions Glénat (valeur total : 80 euros)

-2ème et 3ème prix : publication de la nouvelle sur le site internet de la commission Jeunes Adultes ; chèque-cadeau de 20 euros à la Fnac.

La commission Jeunes Adultes de l'AFH communiquera au mois de janvier 2012 la composition définitive des prix.

Le palmarès sera annoncé le 17 avril 2012, à l'occasion de la Journée mondiale de l'Hémophilie.

Article 10

Par sa participation, tout auteur s'engage à autoriser la publication de sa nouvelle sur tout support et ce, à titre gracieux.

Article 11

La commission Jeunes Adultes de l'AFH prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement. Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent concours devait être reporté, annulé même sans préavis, quelle qu'en soit la raison.

La commission Jeunes Adultes de l'AFH se réserve la possibilité de prolonger, modifier, écourter, suspendre ou annuler le concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les concurrents.

Dans le cas d'une expédition de la nouvelle par la Poste, les manuscrits ne seront pas restitués.

Pour en savoir plus

[Présentation des troubles de la coagulation sur le site de l'Association Française des Hémophiles](#)